# REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Département de la Corrèze

#### Arrondissement de Tulle - Canton de Naves

# COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice: 13Nombre de présents: 10Nombre de procurations: 2Nombre de votants: 12

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. – CHARVIERE Y. – KOCH Y. – CASTANET N. – GAMBARINI G. – MANIERE N.

Absent: GAUTHIER C.

Excusé:

<u>Procurations de vote</u> : PAITEL M. à MANIERE N.

ESCURE P. à PENOT A.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

### **ORDRE DU JOUR**:

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2019
- 2. Rachat d'emprunts
- 3. Vente du poisson lors de la prochaine vidange de l'étang de Lachamp
- 4. Décisions modificatives du Budget Principal
- 5. Affaires diverses

## 1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2019 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

# 2- Rachat d'emprunts

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition déposée par le Crédit Agricole concernant le rachat de trois emprunts (anciennement DEXIA) auprès de la Caisse Française de Financement Local.

Il s'agit des emprunts :

- n° 0265259 souscrit en 2007 pour un montant initial de 200.000€00, Travaux garage communal vestiaire voirie, capital restant dû au 01/01/2020 133.529,23€ taux 4,78%, terme 2033
- n° 0257648 souscrit en 2007 pour un montant initial de 75.000€00, Travaux voirie, capital restant dû au 01/01/2020 37.313,49€ taux 4,09%, terme 2027
- n°0240850 souscrit en 2005 pour un montant initial de 120.000€00, Travaux voirie, capital restant dû 64.987,99€ taux 3,74%, terme 2030

Le Crédit Agricole propose un rachat sur 11 ans au taux de 0,73 % avec 250€00 de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise la reprise des emprunts proposés ci-dessus, sur la base des CRD et des pénalités de remboursements anticipés en date du 01/02/2020;
  - accepte la proposition du Crédit Agricole ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents pour la finalisation de cet emprunt.

#### 3- Vente du poisson lors de la prochaine vidange de l'étang de Lachamp

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du poisson qui sera vendu lors de la prochaine vidange de l'étang de Lachamp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de vendre :
  - Gardon Perche Tanche à 7€/kg
  - Brochet à 15€00/kg
  - Sandre à 20€00/kg
  - Carpe « trophée » de plus de 15 kg, dans la limite de 10 carpes, à 800 € minimum l'unité.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

# 4- Décisions modificatives du Budget Principal

Afin d'effectuer des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°4, augmentations de crédits, du Budget Principal, en section de fonctionnement, comme suit.

Section de fonctionnement						
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses			
73223	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 21.300,00€				
60631	Fournitures d'entretien		+ 1.000,00€			
61521	Entretien des terrains		+ 2.400,00€			
615221	Entretien des bâtiments publics		+ 7.400,00€			
61551	Entretien matériel roulant		+ 3.000,00€			
6232	Fêtes et cérémonie		+ 500,00€			
6288	Autres services extérieurs		+ 3.000,00€			
6413	Rémunération du personnel non titulaire		+ 4.000,00€			
	TOTAL	+ 21.300,00€	+ 21.300,00€			

- d'adopter la décision modificative n°5, virements et augmentations de crédits, du Budget Principal, en section d'investissement, comme suit :

Section d'investissement						
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses			
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 450,00€	+ 450,00€			
2183	Matériel informatique Prg 365 Matériel Informatique 2019		+ 2.200,00€			
2188	Autres immobilisations corporelles Prg 366 Acquisition matériel		+ 600,00€			
2312	Agencements et aménagements des terrains Prg 339 Agrandissement du cimetière		- 6.000,00€			
2312	Agencements et aménagements des terrains Prg 367 Réfection Tennis Extérieur		+ 5.260,00€			
2313	Construction Prg 357 Travaux d'accessibilité		+ 4.000,00€			
2313	Construction Prg 363 Réfection Salle Polyvalente		- 11.400,00€			
2313	Construction Prg 364 Travaux rénovation école		+ 3.920,00€			

2313	Construction		+ 5760,00€
	Prg 368 Maison médicale		
2315	Installation matériel et outillages Technique		- 4.400,00€
	Prg 356 Dénominations des voies et numérotations des habitations		
1321	Subvention Etats et établissements nationaux	+ 890,00€	
	Prg 357 Travaux d'accessibilité		
1321	Subvention Etats et établissements nationaux	- 500,00€	
	Prg 363 Réfection Salle Polyvalente		
1323	Subvention Départements	+ 560,00€	
	Prg 357 Travaux d'accessibilité		
1323	Subvention Départements	- 6.000,00€	
	Prg 362 Chemins ruraux 2019		
1323	Subvention Départements	- 270,00€	
	Prg 363 Réfection Salle Polyvalente		
1323	Subvention Départements	+ 5260,00€	
	Prg 367 Réfection Tennis Extérieur		
	TOTAL	+390,00€	+390,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les Décisions Modificatives n°4 et n°5 du Budget Principal.

# 5- Affaires diverses

#### -a- Remboursement facture DEMARLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facture n°001 du 20 mars 2019 concernant du matériel de cantine chez Guy DEMARLE Grand Public S.A.S. 59706 MARQ-EN-BAROEUL pour un montant de 109€20 dont le règlement a été effectué par Madame Emilie Leclair, Adjoint Technique dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte de rembourser à Madame Emilie Leclair, Adjoint Technique, le montant de la facture n°001 du 20 mars 2019 de Guy DEMARLE Grand Public S.A.S. 59706 MARQ-EN-BAROEUL pour un total de 109€20 ;
  - charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

#### -b- Remboursement facture WIX.com

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame BOUYOUX Odile, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée les factures n° 468379153 et 468379583 du 27 juin 2019 de WIX.com, concernant l'hébergement et le nom de domaine du site de la commune pour un montant total de 251,64€ dont les règlements ont été effectués par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BOUYOUX Odile, Adjointe au Maire :

- accepte de rembourser à Monsieur Alain PENOT, Maire, les montants des factures n° 468379153 et 468379583 du 27 juin 2019 de WIX.com pour un total de 251,64€;

-	charge	Madame	BOUYOUX	Odile,	Adjointe	au	Maire,	de l'exécution	de	la
présente de	écision.									

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 07.

La Secrétaire,

Le Maire, Alain PENOT